



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 19
Date de convocation : 17 mars 2023

**DELIBERATION N°15
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : M. Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique BALDERANIS (suppléante de Gilles MAGNON), Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Michèle PHILIPPE, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON (suppléant de Claude AURIAS), Philippe CHAVE (suppléant de Jean SERRET), Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. ARNAUD David, BIELAKOFF Olivier, Julien NIVOU

CCD : M. Dominique JOUBERT

Etaients excusés :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : ; MM. Gilles MAGNON, Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET

OBJET : NOUVEAU PROJET DE LOCAUX POUR LE SIEGE ADMINISTRATIF DU SMRD

Le Président rappelle le projet débuté en 2019 visant la construction d'un bâtiment sur la commune de Vercheny afin d'accueillir le siège administratif du SMRD.

Un terrain a été acquis, un permis de construire déposé mais le projet a dû finalement être abandonné en début d'année 2023 suite à l'annonce du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de se retirer du financement.

Le Président explique, qu'à cette même période, une opportunité s'est présentée avec la proposition de la 3CPS d'accueillir le SMRD dans une partie d'un bâtiment acquis fin 2022 par la 3CPS.

Après de multiples échanges, cette proposition permet de répondre aux besoins du SMRD définis dans le programme de travaux du projet initial.

A ce stade, il est envisagé que le SMRD acquière une partie du bâtiment (près de 300 m² sur un total de 800) et prenne à sa charge la rénovation pour accueillir les équipements nécessaires à l'activité du SMRD (essentiellement des bureaux).

Les travaux seraient réalisés en convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la 3CPS nécessitant 1/ une modification statutaire simplifiée du SMRD permettant 2/ une convention de délégation de mandat à la 3CPS.

L'objectif des travaux vise notamment la rénovation énergétique du bâtiment.
Le budget global de ce nouveau projet est évalué à près d'1 million d'€ (contre 1,4 million d'€ dans le projet initial).

Le plan de financement de cette opération est en cours de finalisation avec, au niveau des recettes, la revente du terrain de Vercheny, le maintien des aides du Département et la recherche de nouveaux financements auprès de l'Etat afin de réduire autant que possible le reste à charge.

Le calendrier prévisionnel de l'ensemble de l'opération, mis au point de manière conjointe avec celui de la 3CPS, serait le suivant :

- Mars 2023 : validation de principe du projet ;
- Mai 2023 : délibérations de modification simplifiée des statuts du SMRD, d'achat du bien, de mandat de maîtrise d'ouvrage à la 3CPS ;
- Juin 2023 : signature de l'acte de vente et lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre
- été 2023 : lancement maîtrise d'œuvre
- fin 2023 : validation de l'AVANT PROJET DETAILLE ;
- 1^{er} trimestre 2024 : validation du PROJET et du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- 2nd trimestre 2024 : consultation des entreprises et attribution du marché ;
- 2nd semestre 2024 : réalisation des travaux ;
- début 2025 : livraison du bâtiment rénové.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- DONNE un accord de principe au nouveau projet de locaux du SMRD consistant à l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment existant sur la commune de Saillans, en partenariat avec la 3CPS ;
- CONFIRME la nécessité des subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental,
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès de l'Etat ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 sous la forme d'une AP/CP sur la période 2023/2025 ;
- AUTORISE le Président à procéder et à signer tous documents relatifs à la vente du terrain de Vercheny ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

